

COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 08 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Frouzins, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 25/11/2014

ORDRE DU JOUR N°1 : Autorisation de recruter des agents non titulaires compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans le service « Animation ».

Ces agents assureront des fonctions d'agents d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 330.

Les vingt-quatre emplois sont créés pour la période du 01/01/2015 au 30/06/2015.

GRADE	Quotité hebdomadaire de travail
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (23.25h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (22.07h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (26.41h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (24.40h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (18.42h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (26.53h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (26.12h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (25.21h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (14.18h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (25.15h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (26.57h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (16.28h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (12.27h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (20.00h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (25.54h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (23.31h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (22.30h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (24.02h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (22.45h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (22.15h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (24.54h/35h)

Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (16.32h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (22.15h/35h)
Adjoint d'animation 2e classe	Temps non complet (26.33h/35h)

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la création des postes énoncés ci-dessus, Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier, Inscrit au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ORDRE DE JOUR N°2 : Prise en charge à l'inventaire.

Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'il est nécessaire d'acquérir :

- Un objectif photo SIGMA 70-300mm f/4-5.6 pour la structure « adolescents » auprès de la société DARTY Grand Ouest, pour un montant de 90.83 € HT, inscrit au compte 2188-5222;
- Un objectif photo CANON EF 50mm 1.8 II pour la structure « adolescents » auprès de la société DARTY Grand Ouest, pour un montant de 91.59 € HT, inscrit au compte 2188-5222 ;

Compte tenu de la valeur inférieure à 762,25 € de ces biens, de leur nature et leur durabilité, il est nécessaire de délibérer afin qu'il soit inscrit à l'inventaire et imputé en section d'investissement.

Le conseil d'administration approuve la décision ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR N°3 : Actualisation des tarifs de la structure des adolescents.

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité d'ajouter des activités ainsi que leur tarifs à la grille d'activités de la structure adolescents telle que délibérée par le Conseil d'Administration du C.C.A.S le 12/05/2014.

Ainsi seront ajoutées deux nouvelles activités ainsi que les tarifs correspondants :

COTISATION ANNUELLE

Cotisation Frouzinois	20 € / an
Cotisation Extérieur	30 € / an

ACTIVITÉS

Canoë/Kayac/Rafting/Sports d'Eaux vives	15 €
Ski Nautique	15 €
Parc Aventures (Pyrénées Hô, Cap Découverte....)	20 € (nouvelle activité)
Lasergame	15 €
Karting	15 €
Cinéma - repas	10 €
Bowling	10 € (nouvelle activité)

ACTIVITÉS ET SORTIES CULTURELLES

Entrée (expositions, festivals, musées...)	5 € (forfait)
--	---------------

ACTIVITÉS (autres)

Repas + soirée (maison des jeunes)	3 €
Sortie piscine (transport service enfance)	Prix d'accès au bassin

Le Conseil d'Administration décide d'adopter tarifs et activités ci-dessus énoncés pour la structure adolescents et, d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°4 : Modification du règlement intérieur de la structure des adolescents.

Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'il est nécessaire de modifier le règlement Intérieur du service Jeunesse afin d'y intégrer notamment de nouveaux horaires de fermeture en période d'hiver.

Il est donné lecture du règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le règlement présenté, et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°5 : Aide financière N°1

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration décide de prendre en charge la moitié du montant de la facture présentée ;

Soit une aide financière de 106.17€ qui sera directement versée par le CCAS de Frouzins à la Société COLOMIERS HABITAT, pour aider au règlement d'une facture d'un montant total de 321.23€.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°6 : Aide financière N°2

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide précitée.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°7 : Aide financière N°3

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration décide de prendre en charge :

- Le règlement de l'intégralité de la facture d'un montant total de 274.00€ ; somme qui sera directement versée par le CCAS de Frouzins auprès de la Société IICOF.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°8 : Aide financière N°4

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide précitée.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°9 : Aide financière N°5

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration décide de prendre en charge :

- Le règlement de l'intégralité de la facture de restauration scolaire d'un montant de 5.00€ ;
- Le règlement de l'intégralité de la facture de restauration scolaire, d'un montant de 42.19€.

Soit une aide financière d'un montant total de 47.19€, somme que le CCAS règlera directement à la Régie Restauration Scolaire d'Axe Sud.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°10 : Aide financière N°6

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide précitée.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Résultat des votes

Pour : 13 + 1 P
Abstention : 3
Contre : 0

Centre Communal d'Action Sociale
de Frouzins

